

En Suisse, la moitié du parc immobilier actuel a été construit avant 1975. Les logements anciens étant fortement énergivores, les rénover représentera un enjeu important pour les générations futures.

RENOVATION ENERGETIQUE ?

Pourquoi isoler ?

✓ Je diminue la facture d'énergie.

En hiver, selon l'ampleur de la rénovation vous obtiendrez de 25 à 60 % d'économie de chauffage.

✓ J'améliore le confort.

En été, l'isolation thermique limite la surchauffe de l'habitat lors des canicules. Vous constaterez une nette amélioration de votre confort de vie.

✓ Je valorise mon bien immobilier.

Votre investissement dans la rénovation facilitera la vente et la location de votre logement. Dès le 1er janvier 2017, l'étiquette énergétique pour les logements mis en vente ou en location est obligatoire dans les cantons de VD, FR et BE. Les autres cantons suivent généralement rapidement les précurseurs.

✓ Je réduis mes émissions de CO2.

Vous luttez contre le réchauffement climatique et participez à l'amélioration de la qualité de l'air. Les lois concernant la rénovation des bâtiments vont devenir de plus en plus contraignantes. En point de mire, une taxe sur le principe du pollueur/payeur.

Pourquoi maintenant ?

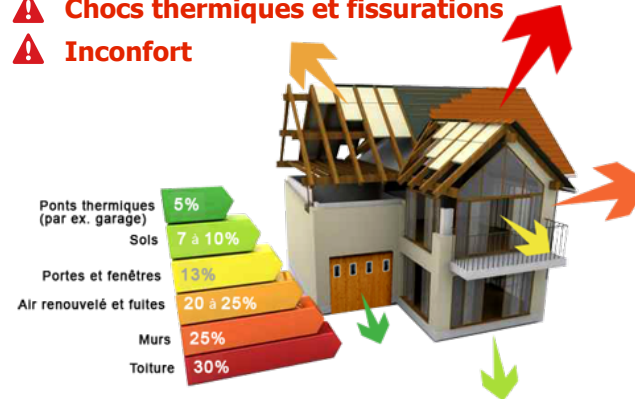
Profitez des subventions cantonales octroyées en 2017. Vous recevez des aides financières pour :

- Amélioration énergétique de votre bâtiment
- Amélioration de l'étiquette énergétique CECB
- Remplacement de l'installation de chauffage
- Etablissement d'un diagnostic CECB
- Isolation (toit, murs sol)
- Rénovation complète avec labels (Minergie/CECB)
- Remplacement de l'installation de chauffage
- Panneaux solaires

Le diable se cache dans les détails !

Mettre en oeuvre une rénovation énergétique efficace et pas chère, n'est pas une mince affaire. Modifier l'isolation ou remplacer une installation de chauffage obsolète implique des connaissances sur la physique du bâtiment. Les réactions suite à de mauvais choix sont souvent lourdes de conséquences. **Des ponts thermiques** apparaissent aux raccords avec les parties non-isolées, les fenêtres et les caissons de stores, aux raccords au toit, au terrain et aux balcons. Les risques sont :

- ⚠ Moisissures par condensation
- ⚠ Humidité et remontées par capillarité
- ⚠ Chocs thermiques et fissurations
- ⚠ Inconfort



DTA rchitecture sa vous accompagne

ETAPE 1 : Vous prenez rendez-vous avec DTArchitecture SA à Bex ou à Martigny.

Lors de ce premier rendez-vous d'une heure environ, nous vous aidons à bien cerner votre projet de rénovation ou de transformation. C'est également l'occasion de vous fournir les premiers conseils techniques sur les travaux à prévoir, de vous donner des informations sur les normes et règlements en vigueur et des aides financières à disposition.

ETAPE 2 : Nous effectuons le bilan énergétique de votre maison.

Cet examen permet de déterminer les qualités et défauts de votre maison, les travaux les plus pertinents à réaliser et d'établir un devis général grâce à un chiffrage détaillé par corps de métiers.

ETAPE 3 : Nous effectuons les démarches administratives et organisons les travaux.

Nous assurons le suivi des dossiers administratifs et d'enquêtes publiques jusqu'à l'obtention des autorisations et des promesses de subventions.

Nous définissons avec vous le programme des travaux et effectuons une surveillance sérieuse des entreprises exécutantes jusqu'à la livraison de l'ouvrage et des factures finales.

Premier rendez-vous et conseils préalables

GRATUIT

CONTACTEZ-NOUS

DTA rchitecture sa
Direction de Travaux & Architecture

Martigny 027 722 71 90
contact@dtarchitecture.ch

Bex 024 463 14 42
www.dtarchitecture.ch

Quand on envisage une rénovation énergétique, il faut toujours examiner la possibilité de la combiner à des travaux d'amélioration de l'existant qui augmenteraient le confort des habitants et la valeur du bien.

TRANSFORMATION AGRANDISSEMENT

Des travaux touchant la toiture peuvent idéalement être combinés avec la pose d'une installation solaire. Un agrandissement dans les combles ou une surélévation permet d'accroître la surface bâtie (densification).

L'entrepreneur, cet ami qui vous veut du bien ...

S'adresser directement à une entreprise, c'est obtenir de bons conseils et un devis d'un professionnel, mais c'est aussi de prendre le risque que cet entrepreneur ignore les répercussions de ses travaux sur les autres parties du bâtiment. L'expérience montre que des devis élaborés par les entreprises sont incomparables, et c'est souvent l'offre la plus avantageuse dont la facture finale va prendre l'ascenseur et sortir du budget car l'artisan n'a pas la vision d'ensemble des travaux.

Un chef d'orchestre qui a une solide expérience et formation en direction de travaux saura assurer la coordination entre toutes les entreprises et vous garantir **le budget, le planning et la qualité.**

C'est ce que nous faisons depuis plus de 20 ans.

Confier son projet de transformation à un professionnel de la planification

Pour tous projet de rénovation, de transformation ou d'agrandissement, il est judicieux de faire appel à un bureau d'architecte et de direction des travaux.

Son expérience et son savoir-faire apportent une vision globale sur les investissements nécessaires ou non. Ceux qui peuvent être reportés, répartis sur plusieurs étapes ou au contraire doivent être regroupés pour faire diminuer les coûts.

- ✓ **planification générale des travaux**
- ✓ **contact et demande auprès des autorités**
- ✓ **suivi des autorisations de construire**
- ✓ **respect des normes et des règles de l'art**
- ✓ **surveillance des travaux**
- ✓ **contrôle du respect des règles de sécurité**
- ✓ **maîtrise des coûts et des délais**
- ✓ **suivi des avis de défaut et garanties**
- ✓ **suivi des dossiers de subventions**
- ✓ **coordination entre les artisans**



DTA

rchitecture sa

vous conseille

- + Vérifications des droits de construction en zone à bâtir ou avec limitations (LATC, Weber)
- + Vérifications de la résistance parasismique, concept de protection incendie, expertise, diagnostique amiante, audit énergétique.
- + Mises à l'enquête, demandes préalables, demande de subventions, label Minergie.
- + Agrandissements, surélévations, utilisation des combles, modifications des balcons.
- + Transformations et rénovations intérieures, rénovation des cuisines et des salles de bains.
- + Mise aux normes des installations électriques, des installations de chauffage, de l'ascenseur.
- + Installation de ventilation, d'aération douce, de capteurs solaires, de rafraîchissement.
- + Amélioration de l'isolation acoustique, de la sécurité d'accès, suppression des obstacles pour les personnes handicapées.
- + Assainissement de problèmes d'humidité, d'étanchéité, des raccordements aux services.

Premier rendez-vous et
analyse préalable



CONTACTEZ-NOUS

DTArchitecture sa
Direction de Travaux & Architecture

Martigny 027 722 71 90
contact@dtarchitecture.ch

Bex 024 463 14 42
www.dtarchitecture.ch